

Délibération n°2023-09-076

Date de convocation : 20 septembre 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Communication des actions entreprises à la suite du contrôle de la Chambre régionale des comptes Bretagne

L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Vougay, salle Ar Brug, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avaient donné
procuration

M. BRETON Jean-Pierre à Mme CRENN Nicole
M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
Mme GUILLERM Babeth à M. BILLON Henri
M. JEZEQUEL Sébastien à Mme TORRES Sonia
Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis
Mme KERVELLA Julie à Mme CLAISSE Laurence

Absent(s) excusé(s) Mme LE GUERN Marlène

Absent(s) /

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, M. ROIGNANT Marc, directeur des services techniques

Secrétaire de séance : Mme HENAFF Marie Claire

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La Chambre régionale des comptes Bretagne a conduit, à compter de 2021, un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau pour les exercices 2016 et suivants. Lors de la séance du 20 septembre 2022, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a été présenté en conseil communautaire (délibération n°2002-09-087).

L'article L.243-9 du Code des Juridictions Financières dispose que « Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L.143-9 ».

La CRC a formulé 6 recommandations pour lesquelles des actions sont présentées ci-dessous :

Axes	n°	Recommandations	Totalement mise en oeuvre	Mise en oeuvre en cours	Non mis en oeuvre	Commentaires
Gestion budgétaire et financière	1	Produire le rapport prévu au 2° du V de l'article 1609 nonies C du CGI sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences sur l'EPCI				Le conseil communautaire a pris acte du rapport quinquennal relatif aux attributions de compensation par délibération n°2022-09-092 du 20 septembre 2022 conformément à l'article 1609 nonies C du CGI.
Gouvernance	2	Mettre en oeuvre une stratégie plus ambitieuse et renforcer les actions de mutualisation auprès des communes-membres, et plus particulièrement avec Landivisiau				En mars 2023, la CCPL a confié à un bureau d'études une mission d'assistance à la définition et à la mise en oeuvre de pistes de mutualisation. La mission est actuellement en cours.
Organisation des ressources humaines	3	Instaurer par délibération un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) respectant les exigences légales				Par délibération n°2022-12-144 du 13 décembre 2022, le conseil communautaire a approuvé un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) respectant les exigences légales avec effet au 1er janvier 2023.
Gestion budgétaire et financière	4	Mettre en place une comptabilité des engagements conformément aux dispositions de l'article L. 2342-2 du CGCT et de l'arrêté du 26 avril 1996				L'évolution du logiciel comptable a permis la mise en place d'une procédure informatisée des engagements depuis le 2 ^{ème} trimestre 2023. Des arrêtés de délégation ont été pris pour permettre aux responsables de service d'engager leurs dépenses.

Gestion budgétaire et financière	5	Achever la dématérialisation totale de la chaîne financière et comptable				La mise en place d'une comptabilité d'engagement a permis d'achever la dématérialisation totale de la chaîne financière et comptable. Les circuits de décision sont effectifs.
Gestion budgétaire et financière	6	Etablir un plan pluriannuel d'investissement quinquennal identifiant les moyens permettant de s'assurer de sa viabilité financière				Le ROB 2023 est établi avec un plan pluriannuel d'investissement de 5 ans. Cette approche sera confortée lors du ROB 2024 par une approche quinquennal des moyens associés à ce PPI.

Par ailleurs, la CRC a formulé quelques observations pour lesquelles des actions sont présentées ci-dessous :

Axes	Observations	Totalement mise en oeuvre	Mise en oeuvre en cours	Non mis en oeuvre	Commentaires
Organisation des ressources humaines	La CCPL est invitée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires entre les emplois permanents et les postes budgétaires correspondants				La CCPL a mis à jour le tableau des effectifs budgétaires entre les emplois permanents et les postes budgétaires correspondants
Organisation des ressources humaines	Les rapports obligatoires sur la situation de la collectivité devront être enrichis afin de mieux répondre aux exigences de la réglementation en vigueur				Les rapports obligatoires sur la situation de la collectivité seront progressivement enrichis.
Gouvernance	Un déficit d'opérationnalité du projet de territoire est observé. Projet de territoire qu'il convient d'articuler avec le plan pluriannuel d'investissement (PPI) et le pacte fiscal et financier (PFF)				Suite à l'approbation en février 2022 du projet de territoire « Horizon 2040 », la phase de déclinaison opérationnelle de celui-ci est en cours en conformité avec le PPI et le pacte fiscal et financier à intervenir.
Gestion budgétaire et financière	La chambre invite l'ordonnateur à mettre à jour et à alimenter régulièrement la page dédiée de son site internet en regroupant l'ensemble des rapports et des notes exigées				Dans le cadre des dispositions relatives à la transparence financière mentionnées notamment dans la loi NOTRe (Loi n°2015 - 991 du 7 août 2015), sont désormais publiés en libre téléchargement sur son site internet les documents budgétaires de la CCPL, ainsi que les rapports de présentation associés
Gestion budgétaire et financière	La chambre invite l'ordonnateur à proposer à l'assemblée délibérante de sortir les biens de l'actif dès lors qu'ils ont été totalement amortis et qu'ils ne sont plus en service				Un travail est actuellement en cours pour proposer une délibération en ce sens. L'inventaire physique devra être tenu afin de recenser de manière la plus juste les biens en cours d'utilisation au sein de la collectivité.
Gestion budgétaire et financière	La chambre invite l'ordonnateur à mettre en place un dispositif d'identification et de recensement des risques afin de respecter ses obligations en matière de provision				Des admissions en non-valeur sont constatées chaque année. En 2023, une provision a été inscrite au budget pour les créances douteuses rattachées au budget « ordures ménagères ». Un recensement des risques à venir se fait actuellement en lien avec les services de la trésorerie

				(procédures de redressement judiciaire en cours...).
Gestion budgétaire et financière	La chambre observe que le suivi comptable des zones d'activités pourrait être amélioré avec la mise en place d'un tableau de bord unique informatisé (et non plus manuel)			Le suivi des stocks des zones d'activités va être constaté sur des tableurs Excel en fin d'exercice comptable 2023.

Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L.211-8 et L.243-9 ;
Vu la délibération du 20 septembre 2022 portant communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Bretagne ;
Considérant que dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ;
Vu le bureau en date du 5 septembre 2023 ;
Vu la conférence des maires en date du 19 septembre 2023 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. le Président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Prend acte de la présentation du rapport synthétisant les actions entreprises suite au rapport de la CRC Bretagne du 30 août 2022 portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes du pays de Landivisiau pour les exercices 2016 et suivants.**
- **Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 2 octobre 2023.

La Secrétaire de séance,
Marie Claire HENAFF.

Le Président,
Henri BILLON.

